

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A L'ACQUISITION D'UNE
TROTTINETTE À ASSISTANCE ELECTRIQUE

Je soussigné(e)

Nom

Prénom

Domicilié(e)

Déclare,

être acquéreur d'une trottinette éligible à l'aide financière de la Communauté de Communes du Pays de Mormal et je m'engage dans le délai de 3 ans à compter de la signature de la convention de subvention :

- à ne percevoir qu'une seule aide de la Communauté de Communes du Pays de Mormal pour la trottinette objet de la demande d'aide,
- à apporter la preuve aux services de la Communauté de Communes du Pays de Mormal qui en feront la demande que je suis bien en possession de la trottinette éligible à l'aide de la Communauté de Communes du Pays de Mormal tel que défini dans la convention,
- à restituer l'aide octroyée par la Communauté de Communes du Pays de Mormal, dans l'hypothèse où la trottinette concernée viendrait à être revendue dans ce délai.

Sanction en cas de détournement de la subvention

Le détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.

[Article 314-1 : « l'abus de confiance est le fait par une personne de détourner au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende »].

Les données personnelles que vous renseignez dans ce formulaire à l'appui de votre demande sont traitées par la Communauté de Communes du Pays de Mormal en vue de l'octroi d'une aide à l'achat pour l'acquisition d'une trottinette à assistance électrique. Ces données sont conservées pendant une durée d'un an et sont supprimées au-delà de cette durée.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles pour les finalités définies ci-dessus. Si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez s'il-vous-plait adresser votre demande à : Communauté de Communes du Pays de Mormal. 18 rue Chevray - 59530 Le Quesnoy